

# BIODÉCHETS

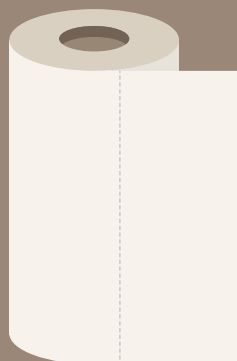
*Biofrasi*



**RESTES  
DE PLATS**



**FRUITS  
LÉGUMES**



**ESSUIE-TOUT**

.....  
*Déposez les biodéchets en vrac,  
ou dans des sacs spéciaux  
disponibles en supermarché.*

*pour les particuliers*



# BIODÉCHETS AUTORISÉS



- fruits et légumes : *épluchures et périmés*
- restes de plats et préparations : *viandes, poissons, charcuteries, coquillages*
- pâtes, pain, riz
- coquilles d'oeufs
- essuie-tout, serviettes en papier
- filtres à café, thé

Les biodéchets  
seront valorisés par  
compostage sur une  
station localisée à  
Cargèse

## ✘ INTERDITS

- nappes, lingettes
- déchets carnés de type reste de découpe de boucherie (*gros ossements, carcasses...*)
- huiles alimentaires
- les produits liquides : *lait, soupe, sauces en grandes quantités*
- les emballages plastiques, verre, métal

# COMMENT DÉPOSER SES BIODÉCHETS EN BORNE ?



SOIT EN VRAC



SOIT EN SACS DÉDIÉS  
À LA COLLECTE DES  
FERMENTESCIBLES



Sacs spéciaux disponibles en supermarché : sacs en papier (spécifiques collecte fermentescibles) ou des sacs biodégradables.



# OÙ DÉPOSER LES BIODÉCHETS ?



*Scannez le QR-code pour accéder à la  
carte des points d'apport volontaire  
du Pays Ajaccien*



Carte des Points  
d'Apport Volontaire  
du Pays Ajaccien

APPLI GUIDE DU TRI DE

